République Démocratique du Congo Gouvernement de la République



ARRETE MINISTERIEL N°................./CAB.MIN/MINES/01/2018 DU .1.1.1.1.2018 PORTANT OCTROI DU PERMIS DE RECHERCHES N°14256 A LA SOCIETE GENERALE DE CONSULTANCE SARL

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 11 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, 203 point 16 ;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n°18/001 du 9 mars 2018, spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1er, 56 et 57;

Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n° 18/014 du 15 février 2018 portant réaménagement technique du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 juin 2018, spécialement ses articles 96 à 104 à 107 alinéa 1er;

Considérant la demande de Permis de Recherches n°KIN/20180326/130400, introduite en date du 26/03/2018 par la société GENERALE DE CONSULTANCE, et les pièces requises y jointes,

Sur avis favorable du Cadastre Mipier

Sites Web: w.w.w.mines-rdc-cd E-mail: info@mines-rdc-cd



ARRETE:

Article 1er:

Il est octroyé, le Permis de Recherches nº 14256 à la société GENERALE **DE CONSULTANCE** et dont références ci-dessous :

: 08, des Aviateurs, C/Karisimubi, Goma, Nord-Kivu Adresse sociale

Numéro d'Indentification Nationale : 5-910-N30664T;

Numéro RCCM : CD/GOM/RCCM/18-B-707;

Numéro Impôt : A185365C

Compte bancaire (Afriland First Bank SA) : 00019-00006-02061514501-19

Le Permis de Recherches nº 14256, ainsi octroyé, correspond aux indications suivantes:

Nombre de carrés : 02 Territoire : Kalehe : Sud-Kivu Province

coordonnées géographiques des sommets dudit périmètre, suivant le datum WGS84:

	Longitude			Latitude		
Sommets	Deg	Min	Sec	Deg	Min	Sec
1	28	47	0.00	-01	46	30.00
2	28	48	0.00	-01	46	30.00
3	28	48	0.00	-01	47	0.00
4	28	47	0.00	-01	47	0.00

Carte de Retombes : **\$2/28**

Article 2:

Le Permis de Recherches n° 14256 confère à la Société GENERALE DE CONSULTANCE, le droit exclusif d'effectuer, à l'intérieur du périmètre défini à l'article 1, les travaux de prospection, de recherches des substances suivantes: Etain, Niobium, Tantale, Or et Wolframite.

Il est valable pour une durée de cinq (5) renouvelable une fois.

Article 3:

Sans préjudice des dispositions de l'article 292 du Code Minier, le non paiement des droits superficiaires annuels par carré, le défaut de commencement des travaux dans le délai légal, ou le non respect des engagements pris vis-à-vis des obligations sociales conformément au chronogramme repris dans le cahier de charge entraîne la déchéance du Titulaire du Permis ainsi octroyé.



Page 3 de l'Arrêté Ministériel n°...../CAB.MIN/MINES/01/2018

Article 4:

Le Secrétaire Général aux Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

